



Extrait des CEMEA

<http://www.cemea.be/Formation-des-professionnel-le-s>

Formation des professionnel-le-s de l'Accueil Temps Libre 3-12 ans

- Secteurs -

Date de mise en ligne : jeudi 13 septembre 2018

Date de parution : 19 juillet 2019

CEMEA

Le temps de l'enfance est un moment privilégié de découvertes, d'expérimentations, d'apprentissages... Un moment où le respect du rythme de chacun-e est fondamental, en opposition à la rentabilisation à outrance de tous les instants de la vie de l'enfant. Pour les CEMEA, le temps libre n'est pas qu'un moment de transition, un « entre-deux », mais est à considérer comme un temps en soi, avec une valeur éducative propre. Un temps de la vie quotidienne, un temps qui permet de favoriser l'autonomie, le choix, la découverte. Un temps structuré, réfléchi.

Les formations ci-dessous s'adressent aux intervenant-e-s de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant le temps libre. Elles proposent de prendre du recul par rapport à l'action quotidienne et d'acquérir des outils complémentaires d'action, d'analyse et de mise en projets dans une perspective d'éducation permanente.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre des formations initiales et continuées de 100 heures et 50 heures à effectuer sur trois ans, à dater au plus tard de l'agrément du programme CLE - Coordination Locale pour l'Enfance qui concerne l'opérateur de l'accueil où les professionnel-le-s travaillent, conformément au décret du 3 juillet 2003 relatif au soutien de l'Accueil Temps Libre.

Formation de base pour accueillant-e-s et animateurs-animatrices Temps Libre

Pour les professionnel-le-s ne disposant pas des titres requis et n'ayant pas suivi une formation initiale reconnue, cette formation constitue la formation requise dans le cadre des 100 heures à effectuer sur une période de 3 ans.

La formation permettra notamment de :

- " clarifier ses options éducatives et préciser ses modes d'intervention et d'organisation dans le cadre du milieu d'accueil ;
- " s'initier à des activités d'animation qui favorisent la relation, l'expression, la communication (manuelles, corporelles, ludiques, musicales, de découverte du milieu) ;
- " situer ses responsabilités en tant qu'éducateur-éducatrice et ses modes de communication avec la communauté éducative (la famille, l'équipe) et les différents partenaires qui gravitent autour de l'enfant...

10 jours de formation résidentielle, répartis en 2 périodes de 5 jours.

Formation initiale des accueillant-e-s et des animateurs-animatrices Temps Libre

Pour les professionnel-le-s ne disposant pas des titres requis et n'ayant pas suivi une formation initiale reconnue, l'ensemble des 4 modules ci-dessous constitue la formation requise dans le cadre des 100 heures à effectuer sur une période de 3 ans.

- ▶ Rôle de l'accueillant-e dans son milieu d'accueil
- ▶ Animation d'un groupe d'enfants
- ▶ Connaissance de l'enfant dans les groupes
- ▶ Les accueillant-e-s dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe

4 jours de formation non résidentielle par module

Formation initiale complète pour les accueillant-e-s et les animateurs-animatrices Temps Libre

Pour les professionnel-le-s ne disposant pas des titres requis et n'ayant pas suivi une formation initiale reconnue, cette formation constitue la formation requise dans le cadre des 100 heures à effectuer sur une période de 3 ans.

La formation permettra notamment de :

- " définir sa mission éducative spécifique différente d'un simple rôle de garde : différentes manières d'accompagner les enfants ;
- " envisager le projet d'accueil et les conditions de la gestion de la vie en groupe (temps libre, temps organisé), l'importance de l'aménagement des lieux, ainsi que la prise en compte des rythmes, des envies et besoins des enfants ;
- " envisager les besoins et compétences de l'enfant sur les plans psychomoteur, social et affectif (entre 3 et 12 ans)...

16 jours de formation non résidentielle qui abordent de manière articulée l'ensemble des contenus de la formation initiale

Formation continue pour les accueillant-e-s et les animateurs-animatrices Temps Libre

Les formations suivantes sont ouvertes aux professionnel-le-s de l'Accueil Temps Libre disposant du titre requis ou ayant suivi une formation initiale reconnue (100 heures), ainsi qu'aux animateurs-animatrices d'enfants de 2,5 à 12 ans travaillant sur des terrains variés de l'Accueil Temps Libre : milieux d'accueil collectif, associations, maisons de quartier, centres culturels et de loisirs, séjours et plaines de vacances, écoles de devoirs...

Elles permettent aux professionnel-le-s de se perfectionner et de réfléchir de manière décloisonnée au sens de l'activité et à la place de l'intervenant-e dans le système éducatif.

Chaque module peut, selon son thème, aider à :

- " définir et préparer des projets d'animation avec un public spécifique d'enfants en tenant compte de leurs envies et de leurs besoins ;
- " utiliser des outils d'animation qui permettent de gérer le groupe, de répartir les tâches et d'assumer des responsabilités éducatives ;
- " acquérir un bagage d'animation supplémentaire pour élargir ses moyens d'interventions et diversifier ses pratiques de terrain.

- ▶ Chanter et danser avec les enfants
- ▶ Photo et vidéo : des outils d'animation à explorer
- ▶ Accueillir l'enfant porteur d'un handicap dans un groupe
- ▶ L'accueil des enfants de 2 ans et demi à 6 ans
- ▶ Créer en papier
- ▶

Réfléchir et construire le projet d'accueil

- ▶ Du Temps Libre, pour quoi faire ?
- ▶ Jeux de cour : pour jouer seul-e, à deux, à plusieurs
- ▶ Inventer et créer à partir des matériaux de récupération
- ▶ Des jeux, des activités pour favoriser l'expression orale
- ▶ Sens des activités et objectifs pédagogiques
- ▶ Contes et histoires
- ▶ Activités manuelles d'expression
- ▶ Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations

4 jours non résidentiels ou 3 jours résidentiels

Formation pour les responsables de l'Accueil Temps Libre

Ces formations s'adressent aux responsables d'équipe Temps Libre, aux responsables de projet d'accueil, aux coordinateurs-coordinatrices d'une école de devoirs ou d'un centre de vacances, aux coordinateurs coordinatrices ATL. Elles participent à la formation continue requise dans le cadre des 50 heures à effectuer par période de 3 ans (conformément au décret du 3 juillet 2003 relatif au soutien de l'Accueil Temps Libre). Elles proposent de prendre du recul par rapport à l'action quotidienne et d'acquérir des outils complémentaires dans une perspective d'éducation permanente.

Soutenir son équipe dans la conduite de projets avec les enfants et les jeunes

" Envisager des critères pertinents au regard d'objectifs fixés et de l'environnement dans lequel le projet se développera pour garantir sa faisabilité.

" Expérimenter en groupe un mini-projet (aménagement d'un lieu, présentation scénique, organisation d'une fête, découverte d'un milieu ...) ; analyser la contribution de chacun-e à toutes les phases, les étapes déjà franchies et les aboutissements potentiels.

" Préciser les démarches à soutenir, les réajustements nécessaires, l'importance des temps de réunions de préparation et d'évaluation et les reports possibles sur le terrain.

" Définir le rôle éducatif et structurant du ou de la responsable d'équipe dans la conduite de projets.